

## **RÉSUMÉ**

### **de l'Opinion sur la Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil sur le financement à long terme de l'économie européenne COM(2014)168 final**

La Chambre de députés apprécie, d'une manière positive, l'intérêt de la Commission européenne et son intervention en vue de réaliser un cadre commun orientatif général pour la politique économique et financière de l'UE ayant comme but, la réalisation, à long et moyen terme, des conditions favorables pour la croissance durable des investissements.

La Chambre des députés considère que le système financier, qui inclue les banques et les investisseurs traditionnels (les entreprises des assurances et les fonds de retraite) doivent regagner et améliorer la capacité de financement de l'économie réelle, dirigeant les ressources vers les investissements à long terme.

La Chambre des députés admet que:

- les banques commerciales vont probablement constituer aussi, une source principale de financement, assurant deux tiers du financement de l'économie européenne;
- il est important que les états membres identifient de nouvelles sources de financement, capables de compléter les mécanismes traditionnels pour couvrir le décalage de financement;
- le secteur de PME est responsable pour une partie significative du total des lieux de travail créés dans l'UE et on regrette les conséquences négatives de la limitation du capital de ces entreprises au cours des dernières années.

La Chambre des députés considère qu'il est nécessaire d'avoir une réglementation claire, au niveau de l'UE, qui n'empêche pas la promotion du financement à long terme et l'accès des PME au financement sur le marché du capital, pour investir et pour se développer et attire l'attention sur la politique des prêts, souvent restrictive, du secteur bancaire, en dépit du fait qu'on a relaxé le taux de politique monétaire.

La Chambre des députés attire aussi l'attention de la Commission européenne sur le fait qu'une révision de la Directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (la Directive IRP) doit assurer la protection des bénéficiaires dans les conditions où on envisage la création d'un marché unique pour les pensions de retraite personnelles (individuelles). Beaucoup de contributeurs du système de pensions ne sont pas conscients du fait que leurs droits de pension ne sont pas garantis ou bien qu'ils

pourront être réduits par les institutions de retraite professionnelle. Par conséquent, on recommande d'augmenter le niveau d'informations fournies aux membres et aux bénéficiaires des schémas de pensions de l'entière Union européenne.

La Chambre des députés recommande à la Commission européenne d'analyser l'opportunité d'une action plus concentrée du point de vue financier, au niveau de l'Union, et aussi de développer les consultations, au niveau des États membres, pour préparation, éducation et recherche, qui devraient être considérées comme investissement à long terme et traités par conséquent. Pour une série d'États membres, parmi lesquels la Roumanie, l'investissement à long terme, dans les domaines de l'éducation et de la recherche, est une nécessité pressante.

La Chambre des députés recommande à la Commission européenne d'avoir en attention, les problèmes suivants:

- d'achever une approche harmonisée pour l'évaluation à long terme, des projets d'intérêt général, qui soient soutenus des ressources publiques, au niveau de l'Union et aussi au niveau national;
- de permettre l'accès plus facile des nouvelles sources de financement au capital, comme par exemple, les offres publiques initiales, les obligations garanties, les sources alternatives de prêts (par exemple, unions et coopératives de crédit pour communautés locales, entrepreneurs et PME, membres des associations professionnelles) ou par de nouveaux segments de marché;
- évaluation supplémentaire du rôle du capital de risque et des sociétés à capitaux privés dans le financement de l'Union européenne;
- la consolidation du système bancaire et de la capacité des banques d'accéder au refinancement à long terme pour couvrir leurs investissements à long terme;
- la nécessité d'un environnement juridique et fiscal de confiance qui élimine les obstacles pour les investissements à long terme.